

# Conseil National de la Recherche Archéologique

---

CNRA 2012-2016

**Avis n°1**

27 septembre 2012

---

## **Conservation des vestiges archéologiques du site du Pré-de-la-Fontaine à Magny-Cours (Nièvre)**

Le Conseil national de la recherche archéologique a pris connaissance avec grand intérêt de la découverte d'un vaste ensemble culturel fondé au I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle après J.-C. au Pré-de-la-Fontaine à Magny-Cours.

Son ampleur, la complexité des aménagements qui le composent ainsi que l'abondance des dépôts votifs en bois qu'il recèle en font un patrimoine d'une importance exceptionnelle au niveau européen.

Au regard du projet d'aménagement touchant ce site et ses abords, le Conseil insiste pour que tous les moyens permettant d'en garantir une conservation durable soient mis en œuvre. En particulier, les aménagements, même distants, ne devront en aucun cas perturber l'équilibre du milieu spécifique qui a permis la conservation de ces importants vestiges organiques.

Dans cette perspective, l'hypothèse d'un déplacement de l'intégralité du projet d'aménagement ne doit pas être écartée.

Enfin, quels que soient les choix à venir, il importe que les parties ayant la charge de ce site s'accordent sur les modalités d'un suivi à moyen et à long terme des conditions de préservation de l'immersion des vestiges afin d'en garantir la bonne conservation.